

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 26 juin 2019

Présences: MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et A. Toussaint, échevins
MM./Mmes C. Adam, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler,
A. Kremer, H. Krier, R. Miny, W. Vullers, M. Weiler, conseillers
MM. L. Wantz, secrétaire et A. Hippertchen, rédacteur

Excusé: M. J. Reckinger, conseiller

- PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil communal décide à l'unanimité et à huis clos (points a-c)

- a) d'accorder à M. François Elcheroth, receveur communal, et à M. Léon Wantz, secrétaire communal, une promotion au groupe de traitement A2 avec effet au 1er juillet 2019.
- b) de nommer définitivement M. Altamuro Dylan au poste d'expéditionnaire administratif sous le statut du fonctionnaire communal avec effet au 1^{er} septembre 2019.
- c) d'accorder à M. Daniel Dallo une prolongation du service provisoire de 12 mois.
- d) de créer deux postes dans le groupe de traitement B1: un poste dans le sous-groupe technique et un poste dans le sous-groupe administratif, sous le statut du fonctionnaire communal, pour la gestion du système d'information géographique communal (S.I.G.), l'élaboration de dessins techniques et tous les travaux en relation avec le S.I.G.

- ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Le conseil communal, à l'unanimité, arrête l'organisation scolaire provisoire de l'année 2019-2020 de l'enseignement fondamental.

- SYLVICULTURE

Le conseil communal approuve à l'unanimité les plans de gestion des forêts communales tels qu'ils sont établis et proposés par l'Administration de la Nature et des Forêts pour l'exercice 2020:

	dépenses	recettes
exploitation des forêts	490.000,00 €	650.000,00 €
environnement	130.000,00 €	40.000,00 €
mesures éducatives, récréatives et touristiques	100.000,00 €	0,00 €
frais de gestion du personnel	70.000,00 €	0,00 €
voirie	200.000,00 €	100.000,00 €
engin de débardage	400.000,00 €	0,00 €
Total:	1.390.000,00 €	790.000,00 €

- GESTION DE L'EAU

Le conseil communal émet à l'unanimité son avis au sujet du calendrier, du programme de travail et des questions importantes en matière de gestion de l'eau dans le cadre de l'élaboration du 3^e plan de gestion à établir au titre de la directive-cadre sur l'eau.

Au sujet du programme de travail et des questions importantes, certains points sont à considérer respectivement à évaluer:

- Basses légales et opposition des propriétaires
- Impact financier des mesures exécutées
- Consultation préalable des communes respectivement la participation active du public avant le début respectivement la finalisation des études environnementales

- Conception définitive des mesures exécutées
- Coordination des mesures
- Information au public

- URBANISME

Avec 11 voix oui contre 1 voix non, le conseil communal

- a) décide la recevabilité de la réclamation remise au collège des bourgmestre et échevins en la forme.
- b) déclare la réclamation quant au fond majoritairement comme non-justifiée.
- c) décide d'approuver le projet d'aménagement particulier concernant la réalisation de huit (8) unités d'habitation en habitat unifamilial dont six maisons unifamiliales groupées en bande et deux maisons unifamiliales jumelées sur des fonds sis à Mersch, Rue de Pettingen, présenté par le bureau e-cone Sàrl de Mersch pour le compte de la société Centara S.à r.l. de Mersch sous la condition que le PAP soit adapté selon la remarque de la cellule d'évaluation concernant les dispositions concernant le nombre de niveaux et l'aménagement d'un trottoir le long du lot 4.

- VOIRIE RURALE

Le conseil communal arrête à l'unanimité le programme 2020 qui comprend des travaux de réfection à Reckange «Auf dem Elenterweg».

- SICONA

À l'unanimité, le conseil communal consent à l'adhésion des communes Helperknapp, Steinfort, Colmar-Berg et Erpeldange-sur-Sûre au syndicat intercommunal SICONA-Centre.

- SIDEC

Le conseil communal approuve à l'unanimité les statuts modifiés du syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers du nord et du centre (SIDEC), en la version dont ils ont été soumis pour approbation aux communes membres.

- FINANCES COMMUNALES

Le conseil communal approuve à l'unanimité les déclarations de recette de l'exercice 2018 sur 6.680.603,05 €.

- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) le contrat de bail par lequel la Commune de Mersch loue à M. Losch Christian, concierge de l'école fondamentale, une maison, sise à Mersch, 10, Place de l'Eglise, comme logement de service pour une durée de 9 ans à partir du 1^{er} juillet 2019.
- b) la convention du 16 mai 2019 signée par le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le président de l'asbl Jugendhaus Miersch et le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Mersch réglant le fonctionnement et le financement de la maison des jeunes à Mersch pendant l'année 2019. Dépense à charge de la commune: 107.370,00 €.

- COMMISSIONS COMMUNALES

À l'unanimité, le conseil communal remplace M. Limantour Loïc par Mme Schuster Déborah comme membre représentant la Fondation Hëllef Doheem dans la commission des affaires sociales et du 3ième âge.

- CIRCULATION

Le conseil communal confirme à l'unanimité différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS